

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Nom du produit: **Sanomat Hygiène****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Actuellement, nous ne disposons d'aucune information.

Utilisation de la substance/préparation : Poudre de lavage désinfectante
Large utilisation par les utilisateurs professionnels**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Plock GmbH
Spörrerau 13
DE-85368 Wang
Tél. 0049 8709 9155 100
info@plockgmbh.deDistributeur: Flühler Reinigungsprodukte AG
Mühlestrasse 4
CH-8344 Bäretswil
Tél. 044 939 91 91
info@fluehler.ch
www.fluehler.ch**1.3 Numéro d'appel d'urgence****+41 44 251 51 51 (Tox Center)****2. Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une grave irritation des yeux

2.2 Éléments d'étiquetage**Mention de danger**
Mention d'avertissement
Mentions de sécuritéAttention
H319 : Provoque une grave irritation des yeux.
P102 : Conserver hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer de rincer les yeux avec de l'eau.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : demander un avis médical/consulter un médecin.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise.**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage** : aucun**2.3 Autres dangers**

Dangers pour l'environnement :

Le produit/la substance a une classe de danger pour l'eau de 2.

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

Le produit ne contient aucune substance susceptible de perturber le système endocrinien.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : Mélange

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :		
REACH No. 01-2119485498-19 CAS : 497-19-8 EC : 207-838-8	Carbonate de sodium Eye Irrit 2: H319	20-30%
REACH No. 01-2119457268-30 CAS : 15630-89-4 EC : 239-707-6	Percarbonate de sodium Ox. Sol 3 : H272, Oral acute Tox 4 : H302, Eye Dam. 1 : H318 Specific concentration limits : C ≥ 25% Eye Dam. Category 1 ; H318 ≥ 7,5 - > 25% Eye Irrit Category 2 ; H319	15-20%
REACH No. 01-2119489428-22 CAS : 68411-30-3 EC : 270-115-0	Benzenesulfonic acid, 410-13-alkyl derivs., sodium salts Oral Acute Tox. 4 : H302, Aquatic Chronic 3 : H412, Skin Irrit. 2 : H315, Eye Dam. 1 : H318	1-5%
REACH No. 01-2119448725-31 CAS : 1344-09-8 EC : 215-687-4	Sodium Disilicate Eye Dam. 1 : H318, STOT SE 3 : H335, Skin Irrit 2 : H315	1-5%
REACH No. Not relevant – polymer CAS : 160901-19-9 EC : 931-954-4	Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated (> =2.5 EO) Acquatic Chronic 3: H412, Eye Dam. 1 : H318	1-3%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, se reporter à la section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :** Consulter un médecin en cas de troubles
- **Contact avec la peau :** Rincer à l'eau. Enlever les vêtements contaminés par le produit. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
- **Contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante, en maintenant les paupières soulevées, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.
- **Ingestion :** ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Administrer un produit anti-mousse (diméticone). Contacter le centre antipoison.
- **Inhalation :** Donner de l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **En cas d'ingestion** : Nausées, vomissements, diarrhée (avec possibilité de déséquilibres hydroélectriques en cas d'ingestion de grandes quantités) ; sensation de douleur contre la gorge, l'estomac et l'abdomen. Possibilité d'insuffisance pulmonaire après aspiration de mousse des voies respiratoires (en particulier suite à des vomissements et à l'ingestion de quantités importantes).
- **Après un contact avec la peau** : Un contact prolongé peut provoquer une irritation de la peau.
- **Après un contact avec les yeux** : Conjonctivite.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir 4.1

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Le produit n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction appropriés : Les moyens d'extinction sont classiques : Dioxyde de carbone, poussière et éclaboussures.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz de combustion.

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Informations générales : Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Recueillir l'eau qui ne doit pas être déversée dans les égouts. Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions en vigueur.

Équipement de protection spéciale : casque de protection avec visière (EN443), vêtements normaux pour la lutte contre l'incendie, comme p.ex un appareil respiratoire à air comprimé (EN137), une combinaison ignifuge (EN4569), gants ignifuges (EN659) et chaussures et bottes VV.FF (EN15090)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour ceux qui n'interviennent pas directement : Tenir à l'écart les personnes qui ne participent pas à l'intervention d'urgence. Ne marchez pas sur le produit déversé. Éviter d'inhaler des vapeurs ou des brouillards.

Pour ceux qui interviennent directement : N'entreprenez aucune action si elle implique un risque personnel. Portez un équipement de protection individuelle : lunettes, gants et vêtements de protection, et faites attention à la glissance des surfaces contaminées. Respectez les mesures de protection décrites aux points 7 et 8.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout / dans les eaux de surface / dans les nappes phréatiques..

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement autant de matière que possible. Rincer les restes à grande eau. L'élimination des matériaux contaminés doit se faire conformément aux dispositions de la section 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Retirer immédiatement tout vêtement souillé et imprégné. Laver la peau souillée avec beaucoup d'eau et de savon, soins de la peau. Équipement de protection uniquement en cas de manipulation professionnelle ou de grands récipients (pas des emballages ménagers) nécessaire. Ne pas manger ni boire pendant le travail. Prévoir une ventilation adéquate pour assurer une aspiration sur le lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec, entre +5 et 35°C.
Liaisons de stockage normales sans incompatibilité particulière. Réglementations nationales sont à respecter.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Les utilisations sont indiquées sur l'étiquette.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Sodium percarbonate

Derived no effect level (DNEL)

Domaine d'application	Voie d'exposition	Valeur	Remarques
Employé	dermique (effets aigus)	12.8 mg/cm ²	
Employé	Inhalation (effets systémiques)	5 mg/m ³	
Consommateurs	dermique (effets aigus)	6.4 mg/cm ²	

Concentration estimée sans effet (PNEC)

PNEC aquatic 35 µg/l (Algae)

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts

Derived no effect level (DNEL)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

Domaine d'application	Voie d'exposition	Valeur	Remarques
Employé	Dermique, exposition à long terme - effets systémiques	85 mg/kg	Par rapport au poids corporel et par jour
Employé	Inhalation, exposition à long terme - effets systémiques	6 mg/m ³	
Consommateurs	Dermique, exposition à long terme - effets systémiques	42.5 mg/kg	Par rapport au poids corporel et par jour
Consommateurs	Inhalation, exposition à long terme - effets systémiques	1.5 mg/m ³	
Consommateurs	Oral, exposition à long terme - effets systémiques	0.425 mg/kg	Par rapport au poids corporel et par jour

Concentration estimée sans effet (PNEC)

Compartiment environnemental	Valeur	Remarques
Eau douce	0.268 mg/l	
Eau de mer	0.0268 mg/l	
libération temporaire	0.0167 mg/l	
Station d'épuration	3.43 mg/l	Par rapport à la matière sèche
Sédiments d'eau douce	8.1 mg/kg	Par rapport à la matière sèche
Sédiments marins	6.8 mg/kg	Par rapport à la matière sèche
Sol	35 mg/kg	Par rapport à la matière sèche
Aliments		Non pertinent / non applicable

Sodium Disilicate

Derived no effect level (DNEL)

Domaine d'application	Voie d'exposition	Valeur	Remarques
Employé	Dermique, exposition à long terme - effets systémiques	1.59 mg/kg	Par rapport au poids corporel et par jour
Employé	Inhalation, exposition à long terme - effets systémiques	5.61 mg/m ³	
Consommateur	Dermique, exposition à long terme - effets systémiques	0.8 mg/kg	Par rapport au poids corporel et par jour
Consommateur	Inhalation, exposition à long terme - effets systémiques	1.38 mg/m ³	
Consommateur	Oral, exposition à long terme - effets systémiques	0.8 mg/kg	Par rapport au poids corporel et par jour

Concentration estimée sans effet (PNEC)

Compartiment environnemental	Valeur	Remarques
Eau douce	7.5 mg/l	
Eau de mer	1 mg/l	
libération temporaire eau douce	7.5 mg/l	
Station d'épuration	348 mg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition

Le produit n'est pas dangereux dans le cadre d'une utilisation normale. Les informations suivantes de cette section concernent la manipulation de grandes quantités de matériaux en vrac.

Dispositifs de contrôle technique appropriés : En l'absence de valeurs limites d'exposition professionnelle disponibles, la ventilation des locaux devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Mesures de protection individuelle :

Lunettes/protection du visage : Lunettes de sécurité (avec protections latérales) EN166:2001, EN172:1994, EN ISO 4007:2012

Protection de la peau : Protection des mains : Des gants de protection contre les produits chimiques sont nécessaires lors de la manipulation du produit (EN374) - autre protection :

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

vêtements de travail normaux (EN ISO 13688:2013)

Protection respiratoire : Pas nécessaire en cas d'utilisation normale

Dangers thermiques : aucun

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7 : Manipulation et stockage et section 13 : Mesures visant à éviter une exposition excessive à l'environnement lors de l'utilisation et de l'élimination.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme:	Poudre
Couleur:	blanc
Odeur:	florale
Solubilité dans l'eau:	miscible complètement
Également soluble dans:	pas précisé
Valeur pH:	10.5 +/-1

9.2 Autres indications:

Propriétés explosives :	non explosif
Propriétés oxydantes :	aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique : stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Voir section Réactivité

10.4 Conditions à éviter : Pas de décomposition dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles : Acide fort, aluminium

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme. Des gaz et des vapeurs nocifs peuvent se former par décomposition thermique ou en cas d'incendie.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour l'ensemble du mélange.

Effets dangereux pour la santé dus à l'exposition au mélange : voir sections 2 et 4.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

Toxicité aiguë :

non classée. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion de la peau/irritation cutanée

non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation

Sensibilisation de la peau : aucune information pertinente disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : aucune information pertinente n'est disponible.

Mutagénicité

Aucune information pertinente disponible.

Carcinogénicité

aucune information pertinente disponible

Toxicité pour la reproduction

aucune information pertinente disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Selon l'évaluation des données disponibles : pas de substance toxique STOT-SE

toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Les additifs éventuellement présents sont encapsulés dans le produit et ne sont pas libérés en temps normal.

Danger d'aspiration

Sur la base des propriétés physiques, il n'y a pas de risque d'aspiration.

Données toxicologiques des principaux composants du mélange :**Carbonate de sodium CAS : 497-19-8**

Toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë : DL50 rats Wistar, mâle/femelle : 2800 mg/kg, DL50 rats : 4090 mg/kg ; données toxicologiques compilées par le National Institute of Health NIH, USA

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin : >2000 mg/kg ; EPA 16 CFR1500.40

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rats Wistar et Sprague-Dawley, mâle : 2300 mg/m³.

Corrosion/irritation de la peau chez le lapin : non irritant. Directives OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Irritation des yeux : Lapin : irritant -. Score total d'irritation oculaire -

Score de Draize (moyen) : 105 - EPA CFR 1500.42

Mutation des cellules germinales :

Génotoxicité in vitro : Négatif. Cytotoxicité : 1100 microg/ml

Espèce : PQ37 (UVRb-) Escherichia coli Chromotest

Cancérogénicité : Cette substance n'a pas été identifiée comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction : rats Wistar : NOAEL (toxicité maternelle) ≥ 245 mg/kg poids corporel/jour.

Rat Wistar : NOAEL (téragénicité) ≥ 245 mg/kg poids corporel/jour

Percarbonate de sodium CAS : 15630-89-4

Toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë : LD50 = 2200 mg/kg (souris femelle) - Momma et al. (1986), LD50 = 2050 mg/kg (souris mâle) - Moma et al.

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité dermique aiguë : LD50 >2000 mg/kg (lapin) Glaza (1990b)

Corrosion/irritation de la peau : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

Irritation des yeux. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation des voies respiratoires et de la peau

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutation des cellules germinales :

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité :

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en C10-13, sels de sodium - CAS 68411-30-3**Toxicité aiguë :**

Toxicité orale aiguë : DL50 rat : > 1080 mg/kg OECD TG 401, Id50 rat : > 200 - 2000 mg/kg OECD TG 401

Organes cibles : Voies gastro-intestinales / Symptômes : Somnolence, diarrhée, difficultés respiratoires. / Substance d'essai : Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium, ≥ 65% / Nocif en cas d'ingestion. / DL50 rat : > 2000 mg/kg ; Directive d'essai 401 de l'OCDE / Organes cibles : Tractus gastro-intestinal / Symptômes : Somnolence, diarrhée, difficultés respiratoires / Substance d'essai : Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium, ≥ 65% / Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

L'essai n'est pas nécessaire. Justification : Voies d'exposition négligeables ou improbables.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat : >2000 mg/kg OCDE TG402 /

symptômes : effets locaux, formation de croûtes. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation de la peau :

Irritation de la peau : Lapin : irritant ; OCDE TG404 / Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux . Lapin : peut provoquer des lésions oculaires irréversibles ; OCDE TG 405 / Irritation oculaire sévère.

Sensibilisation des voies respiratoires et de la peau

Sensibilisation : test de maximisation cochon d'Inde : non sensibilisant. OCDE TG406. sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutation des cellules germinales :

Génotoxicité in vitro : les tests in vitro n'ont pas montré d'effet mutagène.

Génotoxicité in vivo : les tests in vivo n'ont pas montré d'effet mutagène.

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

La substance ne s'est pas révélée génotoxique, on ne s'attend donc pas à ce qu'elle soit potentiellement cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

Rat ; Oral ; 2 ans / NOAEL (parents) : >350 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) / NOAEL (F1) : >350 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) / NOAEL (F2) : >350 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) / Considération de groupe
Observation Toxicité pour la reproduction

Tératogénicité : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis / rat ; oral ; 20 jours / NOAEL 300 mg/kg (basé sur le poids corporel

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

et le jour) / NOAEL (femelle enceinte) : 300 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) / Souris ; Oral ; 20 jours / NOAEL 300 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) / NOAEL (femelle enceinte) : 2mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour)

Observation Tératogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de toxicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Pas de toxicité.

Toxicité par administration répétée

Rat ; Oral ; 28 jours NOAEL 125 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) LOAEL 250 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) Organe cible spécifique : sang, foie, cœur, thymus. Symptômes : augmentation limitée du poids corporel, diarrhée Rat ; étude sur l'alimentation ; 6 mois. NOAEL : 40 mg / kg (basé sur le poids corporel et par jour) LOAEL : 115 mg / kg (basé sur le poids corporel et par jour) Organe cible spécifique : sang, reins, aveugle Symptômes : augmentation limitée du poids corporel, diarrhée. Conseil ; eau potable ; 9 mois. NOAEL : 85 mg / kg (basé sur le poids corporel et par jour) LOAEL : 145 mg / kg (basé sur le poids corporel et par jour) Organe cible : sang Symptômes : augmentation limitée du poids corporel

Risque d'aspiration/toxicité par inhalation

Non applicable

Données toxicologiques

La substance est biodisponible par voie orale. La substance est métabolisée et éliminée par sécrétion. La substance n'est pas bien absorbée par la peau.

Disilicate de sodium CAS 1344-09-8

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë DL50 = 2200 mg/kg (rats) - Méthode OCDE 401 DL50 = 770-39800 mg/kg (souris) - Source IUCLID DL50 = 1153-39800 mg/kg (rats) - Source IUCLID

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 > 5000 mg/kg (rats) - Méthode EPA OPPTS 870.1200

Toxicité aiguë par inhalation CL50 = 18 - 18 mg/l (1 h) - Source IUCLID

Corrosion/irritation de la peau Lapin (24 h) - Provoque une grave irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Lapin (24 h) - Provoque une sévère irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire et cutanée : Sensibilisation Souris - exposition cutanée, souris (24 h) : Non sensibilisant - Méthode OCDE 429

Mutation des cellules germinales

Mutagenicité in vitro

Cellule : mammifère-animal - Résultat : Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique. Méthode : OCDE 473.

Cellule : mammifère-animal - Résultat : négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique. Méthode : OCDE 476. Remarque : mutation génétique.

Bactéries - Résultat : Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique. Méthode : OCDE 471. Remarque : test de mutation inverse bactérienne.

Souris - Résultat : négatif. Méthode : OCDE 475. Remarque : Oral.

Cancérogénicité : Non cancérogène Toxicité pour la reproduction : Rat - NOAEL (P) 12 semaines - Résultat 159 mg / kg Étude sur trois générations Méthode. Note : oral, eau potable. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : Rat - NOAL= 2400 mg/kg (4 semaines) - Méthode OCDE 407 (Remarque : quotidien)

Risque d'aspiration : aucune information

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

Alcools, C12-13-branched and linear, ethoxylated (>=2.5 moles EO) CAS : 160901-19-9**Toxicité aiguë**

Toxicité orale aiguë DL50 rat : > 300- 2.000 mg/Kg ; évaluation de groupe Valeurs de test / valeurs Posséder une bibliographie. Nocif en cas d'ingestion Toxicité aiguë par inhalation pas de valeurs Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 lapin : > 2.000 mg/Kg ; considération de groupe Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation de la peau Irritation de la peau

Lapin : non irritant

Provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritations oculaires graves

Irritation des yeux lapin : Effets irréversibles sur l'œil propres résultats de tests/valeurs littéraires Approche catégorielle

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Sensibilisation Test de maximisation Cochon d'Inde : non sensibilisant ; Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro Les tests in vitro n'ont pas révélé d'effets mutagènes (valeur bibliographique) Génotoxicité in vivo Les tests in vivo n'ont pas révélé d'effets mutagènes (valeur bibliographique) Cancérogénicité

la substance ne s'est pas révélée génotoxique, il ne faut donc pas s'attendre à un potentiel cancérogène. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction sur deux générations : Rat NOAEL ((parents)) : > 250 mg/kg (basé sur le poids corporel et par jour) NOAEL (F1) : >250 mg/kg (basé sur le poids corporel et par jour) NOAEL (F2) : >250 mg/kg (basé sur le poids corporel et par jour) (valeur bibliographique) Considération de groupe Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Téatogénicité

Rat ; Oral ; NOAEL : >50 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) NOAEL (femelle enceinte) : 50 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) Toxicité de la reproduction sur deux générations Approche catégorielle (valeur bibliographique) Rat ; Dermique; Oral ; NOAEL : >250 mg/kg (basé sur le poids corporel et le jour) NOAEL (femelle enceinte) : 250 mg/kg (basé sur le poids corporel et la journée) Toxicité pour la reproduction sur deux générations Approche catégorielle (valeur bibliographique) Observation Téatogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Pas de toxicité

Exposition répétée

Pas d'intoxication

Toxicité par administration répétée

Rat ; Oral ; 2 ans NOAEL 50 mg/kg (basé sur le poids corporel et la journée) Organe cible : foie, cœur, reins. Symptômes : augmentation limitée du poids corporel, observation de groupe Risque d'aspiration

Toxicité par aspiration non applicable**Informations toxicologiques**

Toxicocinétique Approche catégorielle On s'attend à ce que la substance soit rapidement absorbée et éliminée. (Valeur de la littérature)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

Informations sur les autres dangers

Aucune information

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Utiliser le produit conformément aux pratiques de travail habituelles afin d'éviter tout rejet dans l'environnement (voir également les parties 6, 7, 13, 14 et 15). Informer les autorités compétentes si le produit a atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol et la végétation.

Carbonate de sodium CAS : 497-19-8

Toxicité pour les poissons : CL50 (96 h) *Lepomis macrochirus* (perche soleil de Bluegill) : 300 mg/l ; Test statique. CL50 (96 h) *Gambusia affinis* : 740 mg/l ; Les recommandations de la commission de recherche ont été suivies. (Doudoroff et al., 1951) Toxicité pour les invertébrés : EC50 (48 h) *Ceriodaphnia* sp. : 200-227 mg/l. NSW- Environment Protection Authority (Warne & Julli, 1999) Toxicité pour les invertébrés : EC50 (48 h) *Daphnia magna* : 265 mg/l. Anderson et al. (1948)

Percarbonate de sodium CAS : 15630-89-4

Toxicité aquatique : EC50/48h 4.9 mg/l (*Daphnia pulex*) LC50/96h 70.7 mg/l (*Pimephales promelas*) NOEC/48h 2 mg/l (*Daphnia pulex*) NOEC/96h 7.4 mg/l (*Pimephales promelas*)

Benzènesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs, sodium salts CAS : 68411-30-3

Toxicité pour les poissons : CL50 (96 h) *Lepomis macrochirus* (perche soleil de Bluegill) : > 1 - 10 mg/l ; test statique ; US EPA 1975 (valeur bibliographique) Toxicité pour les poissons - Toxicité chronique : CSEO (28 d) *Lepomis macrochirus* (perche soleil Bluegill) : 1 mg/l ; taux de croissance ; écosystème modèle (valeur bibliographique) Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50 (48 h) *Daphnia magna* (puce d'eau) : > 1 - 10 mg/l ; test statique ; directive d'essai OCDE 202 (valeur bibliographique) Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique CSEO (32 d) *Elimia* : > 1 - 10 mg/l ; mortalité ; écosystème modèle ; (valeur bibliographique) Toxicité pour les plantes aquatiques CSEO (28 d) *Elodea canadensis* : > 4 mg/l ; ; écosystème modèle ; (valeur bibliographique)

Disilicate de sodium CAS : 1344-09-8

EC50 (96 h) = 1108 mg/l - Poissons (*Brachydanio rerio*) CL50 (48 h) = 1700 mg/l - Invertébrés aquatiques (*Daphnia magna*)

Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated (>=2.5 moles EO) CAS : 160901-19-9

Toxicité pour les poissons CL50 (96 h) *Cyprinus carpio* (carpe) : > 1 - 10 mg/l ; test de passage ; directive d'essai OCDE 203 propres résultats de test/valeurs bibliographiques. Approche par catégorie Toxicité pour les poissons - Toxicité chronique EC10 *Pimephales promelas* (coryphène) : 0.21 mg/l ; mortalité (valeur de la littérature). Approche par catégorie. Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques EC50 (48 h) *Daphnia magna* (puce d'eau) : > 1 - 10 mg/l ; test statique ; directive d'essai OCDE 202 résultats de tests propres/valeurs bibliographiques. Approche par catégorie Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique EC10 *Daphnia magna* (puce d'eau) : 0.36 mg/l ; test de reproduction ; directive d'essai OCDE 211 ; (valeur bibliographique) Approche par catégorie Toxicité pour les plantes aquatiques EC50 (72 h) *Desmodismus subspicatus* (algue verte) : > 1 - 10 mg/l ; test statique ; directive d'essai OCDE 201 ; propres résultats de test/valeurs bibliographiques. Approche par catégorie Toxicité pour les bactéries CE50 boues activées : 140 mg/l ; inhibition de la respiration. Approche par catégorie (valeur bibliographique) Toxicité pour la flore terrestre Apparition, croissance ; CSEO : 10 mg/kg ; *Lepidium sativum* (cresson) ; directive d'essai OCDE 208 résultats de tests propres/valeurs bibliographiques. Approche par catégorie Toxicité pour les autres espèces terrestres de la faune non mammifère Étude non justifiée scientifiquement Justification : Facilement biodégradable.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Les agents tensioactifs contenus dans le produit sont biodégradables conformément aux

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

annexes II et III de la directive CE 648/2004.

Percarbonate de sodium

Le produit est instable dans l'eau. Les indications sur l'élimination se réfèrent aux produits de produits d'hydrolyse. Informations complémentaires : Dégradation abiotique par hydrolyse et réduction.

Benzènesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs, sodium salts

Facilement biodégradable ; > 60 % ; 28 d ; aérobic ; directive d'essai OCDE 301B

Disilicate de sodium

Inorganique. Les silicates solubles se dépolymérisent rapidement en cas de dilution et forment des types de molécules indiscernables de la silice naturelle.

Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated (>=2.5 moles EO)

Biodégradable ; > 60% ; 28 d ; aérobic ; OCDE 301B propres résultats de test/valeurs bibliographiques, approche catégorielle

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Percarbonate de sodium : Inorganique. La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs, sodium salts Pimephales promelas (coryphène) ; 192 h ; facteur de bioconcentration (FBC) : 87 ; directive d'essai OCDE 305 E (valeur bibliographique) - Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

Disilicate de sodium : Inorganique. La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.

Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated (>=2.5 moles EO) La bioaccumulation est peu probable. (valeur bibliographique)

12.4 Mobilité dans le sol :

Carbonate de sodium : conformément à l'annexe XI du règlement REACH, l'étude ne devrait pas être réalisée car le carbonate de sodium est présent dans l'environnement du milieu sous forme d'ions Na⁺ - et CO₃²⁻, ce qui signifie qu'il ne peut pas être absorbé par des particules en suspension ou des peut être absorbé par des particules de surface.

Benzène sulfonique, dérivés d'alkyle en C10-13, sels de sodium : Adsorption/sol/boues d'épuration ; peu mobile dans les sols.

Sodium Disilicate : aucune indication

Sodium percarbonate : pas d'indication

Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated (>=2.5 moles EO) Adsorption/sol ; Koc : > 5000 ; Propriété QSAR forte adsorption sur le sol (valeur bibliographique)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Les composants du mélange, sur la base des informations disponibles, ne répondent pas aux critères de vPvB et PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Élimination du produit : Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur. Élimination de l'emballage non nettoyé : ne déposer l'emballage que complètement vide dans la collecte des matières recyclables ! Les emballages contaminés doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations nationales en matière de gestion des déchets.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

14. Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Marchandise non dangereuse au sens du RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA.

14.2 Nom d'expédition ONU approprié

Marchandise non dangereuse au sens du RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA.

14.3 Classe de danger pour le transport

Pas de marchandises dangereuses au sens du RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA.

14.4 Groupe d'emballage

Pas de marchandises dangereuses au sens du RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA.

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de marchandises dangereuses au sens du RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de marchandises dangereuses au sens du RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

Catégorie Seveso : Aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII REACH, substances soumises à des restrictions de mise sur le marché et d'utilisation et adaptations ultérieures : Il ne contient aucune substance faisant l'objet de restrictions au titre de l'annexe XVII du règlement REACH. Substances figurant sur la liste candidate (art. 59 REACH) : Aucune Substances soumises à autorisation (annexe XIV REACH) : Aucune.

Prescriptions/indications nationales (Allemagne) : WGK : WGK = 2, produit dangereux pour l'eau. Classification selon AwSV du 18 avril 2017. LGK : LGK 13 solides non inflammables.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes :

- Sodium carbonate
- Benzènesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs, sodium salts
- Percarbonate de sodium
- Alcohols, C12-13-branched and linear, ethoxylated (>=2.5 moles EO)

16. Autres indications

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 : Eye Irrit.2, H319

Procédure de classification : Principes de pontage

La classification oculaire de ce produit a été établie en appliquant des principes de pontage (tels que la dilution, l'interpolation au sein d'une catégorie de danger ou des mélanges essentiellement mélanges similaires ; avec ou sans avis d'experts), conformément à l'article 9, paragraphe 3, et à l'article 9, paragraphe 4, du règlement (CE) no 1272/2008.

Texte des phrases du point 3 :

- H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Fiche de données de sécurité

Date d'impression: 27.02.2016

Révision : 12.02.2016

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
 CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
 CLP : Classification, emballage et étiquetage.
 DNEL : niveau dérivé sans effet (DNEL).
 EINECS : Inventaire européen des substances chimiques existantes sur le marché. Substances
 GefStoffVO : Ordonnance sur les substances dangereuses.
 SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
 IATA : Association internationale du transport aérien (IATA).
 IATA-DGR : règlement relatif au transport de marchandises dangereuses de l'Association internationale des transports aériens.
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.
 OACI-TI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
 IMDG : Identification des marchandises dangereuses transportées par mer (code IMDG).
 INCI : Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques (INCI)
 KSt : Coefficient d'explosion.
 CL50 : Concentration létale pour 50 % de la population testée.
 DL50 : Dose létale pour 50 % de la population testée.
 LTE : Exposition à long terme.
 PNEC : Concentration estimée sans effet (valeur PNEC).
 RID : Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
 STE : exposition à court terme.
 STEL : Valeur limite d'exposition à court terme.
 STOT : toxicité pour les organes cibles
 TLV : valeur limite d'exposition professionnelle
 TWATLV : valeur seuil pour la concentration moyenne en fonction du temps sur une journée de 8 heures (TWA-TLV) (norme ACGIH).
 WGK : classe de danger pour l'eau

LÉGISLATION ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
3. Règlement (CE) 878/2020 du Parlement européen.
4. l'index Merck 10th Ed.
5. Handling Chemical Safety.
6. NIOSH - Registre des effets toxiques des substances chimiques.
7. INRS - Fiche Toxicologique
8. Patty - Hygiène et toxicologie industrielles
9. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7, 1989 Edition

Les informations contenues dans cette fiche technique sont basées sur l'état des connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. Les utilisateurs doivent s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations relatives à l'utilisation spécifique du produit. Cette fiche technique ne doit pas être interprétée comme une garantie d'une propriété spécifique du produit. Veiller à une bonne formation des utilisateurs de produits chimiques. L'utilisation du produit n'étant pas sous notre contrôle, les utilisateurs doivent, sous leur propre responsabilité, respecter les lois et les réglementations en matière de santé et de sécurité. En cas de mauvaise utilisation, la responsabilité incombe au consommateur. Cette fiche technique remplace toutes les éditions précédentes.